



# AVIS PUBLIC

## Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Éliane Richard, en sa qualité de greffière de la Ville de Pont-Rouge, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la *Loi sur les cités et villes*, à la salle du caucus, le 19 octobre 2026, à 11 h 00, au 189, rue Dupont, à Pont-Rouge, Québec, G3H 1N4, pour satisfaire aux taxes municipales impayées, avec intérêts et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

| Propriétaire(s) au rôle<br>et adresse de l'immeuble                             | Matricule                   | Lot(s)<br><i>Cadastre du Québec,<br/>circonscription foncière<br/>de Portneuf</i> | Taxes dues <sup>1</sup><br><i>(capital, intérêts et pénalité<br/>au 5 juin 2026)*</i> |
|---------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------|
| Jean-François Cantin<br>26, rue des Écumes<br>Pont-Rouge (Québec) G3H 0H2       | 1279-75-3554-0-<br>000-0000 | 4 679 353                                                                         | 3 734,09 \$                                                                           |
| Jean Davidson<br>Sonia Blouin<br>351, rue Dupont<br>Pont-Rouge (Québec) G3H 1R5 | 1280-40-6649-0-<br>000-0000 | 4 010 938                                                                         | 3 181,56 \$                                                                           |
| Philippe Gauthier<br>66, boulevard Notre-Dame<br>Pont-Rouge (Québec) G3H 3K7    | 1280-86-2120-0-<br>000-0000 | 4 011 150                                                                         | 3 736,36 \$                                                                           |
| Jessy Desjardins-Bussièrès<br>95, rue Plante<br>Pont-Rouge (Québec) G3H 0L1     | 1485-98-2692-0-<br>000-0000 | 5 504 573                                                                         | 6 358,49 \$                                                                           |
| Marc Martel<br>456, route Grand-Capsa<br>Pont-Rouge (Québec) G3H 1L2            | 1883-05-9455-0-<br>000-0000 | 3 826 417, 3 826 348,<br>3 826 360                                                | 6 786,89 \$                                                                           |
| Guyline Desjardins<br>1, rue Saint-Patrick<br>Pont-Rouge (Québec) G3H 2M3       | 2181-31-0001-0-<br>000-0000 | 3 826 918                                                                         | 6 401,88 \$                                                                           |
| Patrick Julien<br>51, rang Petit-Fossambault<br>Pont-Rouge (Québec) G3H 2L8     | 2185-00-3325-0-<br>000-0000 | 3 826 764, 3 826 434,<br>3 826 433                                                | 4 854,49 \$                                                                           |

<sup>1</sup>Certains frais s'ajouteront à ce montant et ils seront annoncés au moment de la vente. Il en est de même de tout montant qui deviendrait exigible après cette dernière date, de même que des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces taxes, frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

### Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- Nom
- Date de naissance
- Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu

- Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- Nom
- Forme juridique et loi constitutive (N° NEQ)
- Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- Nom
- Qualité du représentant (mandataire)
- Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex : résolution, mandat, procuration ou autre)

**Les pièces d'identité acceptées sont les suivantes :**

- Permis de conduire
- Carte d'assurance-maladie
- Passeport

**Mode de paiement :**

Paiement complet dès l'adjudication :

- Argent comptant
- Mandat poste, traite ou mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la Ville de Pont-Rouge

La taxe fédérale sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente provinciale (TVQ) s'appliquent à ces ventes. L'adjudicataire qui est inscrit auprès des gouvernements eu égard à ces taxes doit fournir ses numéros d'inscription au moment de l'adjudication.

Les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (art. 531 et suivants de la *Loi sur les cités et villes*).

Pour éviter la vente de votre immeuble, un paiement complet (capital, intérêts, pénalité et frais) doit être fait directement à la Ville de Pont-Rouge. Si vous faites le choix de procéder par paiement électronique, il vous appartient, d'une part, de vous informer auprès de la Ville du montant total dû (à la date du paiement) en capital, intérêts et frais, incluant tout montant qui deviendrait exigible et, d'autre part, d'en informer la Ville (en faisant clairement la preuve de votre paiement) pour que le processus puisse être interrompu.

Donné à Pont-Rouge, ce 24 juin 2026.



Éliane Richard  
Greffière, Ville de Pont-Rouge